Jean Michel de Pierrevive, premier médecin de Charles VIII / [Achille Chereau].

Contributors

Chereau, Achille.

Publication/Creation

Paris: Techener, 1864.

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/py9qzymf

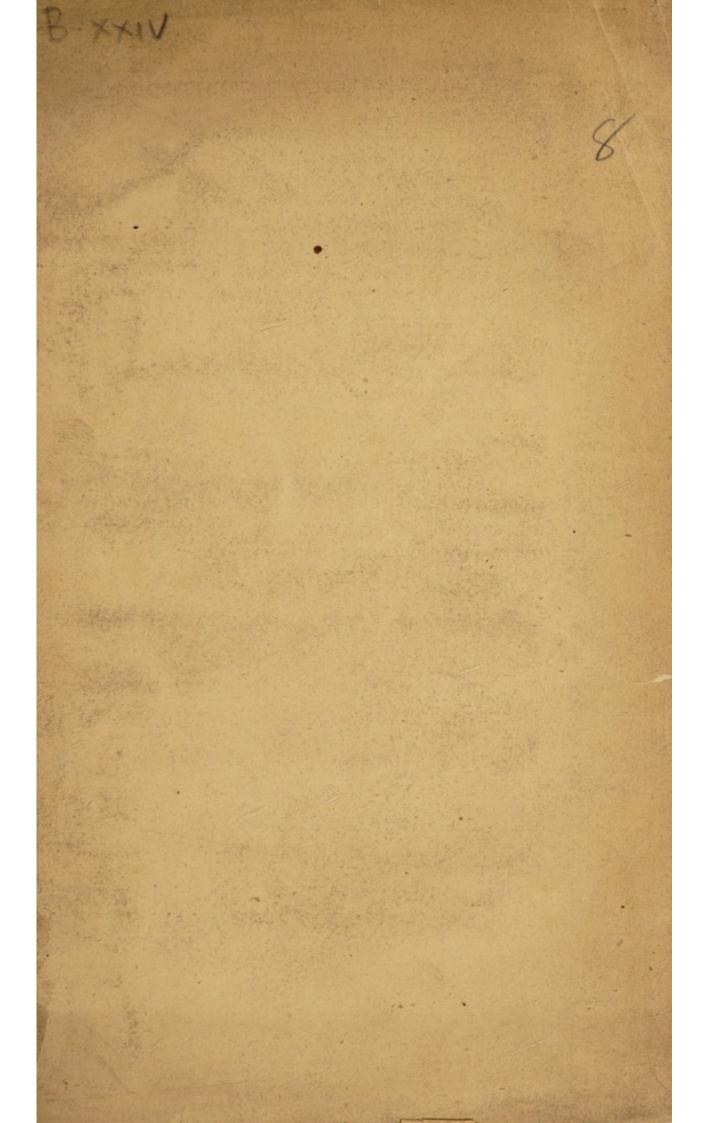
License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org





42580

JEAN MICHEL

DE

PIERREVIVE

PREMIER MÉDECIN DE CHARLES VIII ROI DE FRANCE

F.T

LE MYSTÈRE DE LA PASSION

PAR

M. ACHILLE CHEREAU

docteur en médecine.



PARIS

J. TECHENER, LIBRAIRE

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52

1864

AHAMM MARK

HVIVIENSEN TO

THE COURT OF THE PARTY OF

THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE P

TROBERT . BERRALE

with the secretary hands in mail

Le samedi matin, 12 août 1486, le gouverneur de la bonne ville d'Angers fit appeler chez lui le maire, le lieutenant maître Pierre Guiot, le juge de la Prévôté, le maître d'école, l'élu Me Jehan Bernart, Me Jehan Muret, sieur de la Bégaure, Jehan Alloff, et Jehan Ferrault, gardes de la monnoie, Jehan Bourgeolays, Jehan Lepage, et le grainetier Jehan Barrault. Il s'agissoit d'une très-grosse affaire : de la représentation du Mystère de la Passion, qui devoit avoir lieu le dimanche, 20 du même mois, et il étoit urgent de pourvoir à la garde et à la sûreté de la ville. Il fut en conséquence décidé entre autres choses :

Que durant la représentation, on ne laisseroit ouverte qu'une porte de la ville, et que les clefs des autres portes resteroient entre les mains du « cognoistable », qui pourroit les ouvrir, s'il le jugeoit convenable, jusqu'à neuf heures;

Qu'à chaque porte on mettroit vingt hommes de gardes bien armés;

Que vingt-cinq autres soldats, « habillés à guerre », parcouroient la ville, accompagnés du gouverneur, « pour obvier aux inconvénients des crocheteurs et autres mauvaises gens; »

Qu'il seroit défendu à tous les hôteliers de la ville et des faubourgs, de recevoir chez eux aucun habitant de Brissac, « où il y a peste; »

Que pendant le mystère, on tendroit des chaînes dans les rues, et que les clefs en seroient remises au maire (1).

⁽¹⁾ Arch. de la mairie d'Angers; Invent. publié par M. Célestin Port.

La représentation eut lieu. Elle dura quatre jours. On avoit fait construire au bas de la place aux Halles, quatre échafauds à trois étages, et un cinquième qui n'en avoit que deux. Tout ce grand bâtiment étoit couvert en ardoises. Le paradis étoit en forme de trône orné de réseaux d'or, au milieu duquel Dieu étoit assis, représenté par Pierre Turpin, doyen de Montaigne et chanoine de Saint-Martin; l'enfer étoit placé sur le devant du théâtre, mais on n'en voyoit que la porte qui avoit la forme d'une grande gueule de dragon. Le premier jour, avant de commencer, on célébra une grande messe au milieu du parterre. Quatre-vingtsept acteurs parurent sur la scène pendant la première journée, cent dans la seconde, quatre-vingts dans la troisième, et cent cinq dans la quatrième, sans compter les figurants juifs, diables, soldats et autres personnages. «La population entière, dit M. le comte de Quatrebarbes (1), se porta à ce drame immense qui commençoit à l'étable de Bethléem, et finissoit sur le calvaire. L'enthousiasme fut tel que le chapitre de Saint-Maurice se vit forcé de changer les heures du service divin. Moines, chevaliers et bourgeois, prêtres et fidèles, tous accoururent chercher à ce magnifique spectacle ces grandes émotions de l'âme devant lesquelles les sensations du drame ordinaire et de la tragédie restent froides et glacées. Les trois personnages de la sainte Trinité, les anges, les démons, la Vierge, les saintes femmes et les apôtres, Anne, Caïphe, le roi Hérode, Pilate et ses soldats, des juges iniques, un peuple en furie, paroissent tour à tour sur la scène qui prend des dimensions colossales. »

being the square helping the Unisand

Or, ce fameux mystère, joué à Angers en août 1486, on le connoît. Il a même été imprimé un assez grand nombre

⁽¹⁾ Chroniques de Jean de Bourdigné; Préface.

de fois, et la plus ancienne édition (1490), celle du libraire Anthoine Vérard, débute ainsi :

« Cy commence le mistère de la Passion de nostre Saulveur « Jehus Crist, avecques les additions et corrections faites par « très éloquent et scientiffique Docteur maistre Jehan Michel. « Lequel mistère fut joué à Angiers moult triomphamment « et sumptueusement en l'an mil quatre cens quatre vingtz « et six, en la fin d'aoust. »

Un grand bruit s'est fait autour de ce personnage. — Jean Michel, le « très éloquent et scientifique Docteur », le correcteur du Mystère de la Passion. Il y avoit intérêt à savoir quel avoit été cet écrivain assez habile ou assez téméraire pour revoir le texte ancien d'Arnould Greban, bachelier en théologie sous Louis XI, le couper, l'allonger et le faire accepter, ainsi modifié dans une foule d'endroits, par les habitants d'Angers et par les bons Parisiens.

Quel est-il? Quand a-t-il vécu...?

En cherchant bien, on a mis la main sur deux Jean Michel, appartenant tous deux au quinzième siècle: Jean Michel, évêque d'Angers, mort en odeur de sainteté le 11 septembre 1447, et un Jean Michel, premier médecin de Charles VIII, qui mourut en Italie, à la suite du roi, le 22 août 1495. Ces personnages alloient assez bien à la supposition que l'un ou l'autre étoit le correcteur cherché. Mais il fallut choisir entre les deux, et c'est alors qu'un vif débat, qui n'est pas encore terminé aujourd'hui, s'est élevé, qui a eu au moins l'avantage de mettre une fois de plus en évidence le talent d'écrivains tels que de Beauchamps, les frères Parfait, les deux Pocquet de Livonnière, Moreri, l'abbé Gouget, Foncemagne, Prosper Marchand, le père Niceron, les deux frères Paris, Charles Magnin, Onésime Leroy, Paul Lacroix, Célestin Port, etc.

Nous ne donnerons pas ici les raisons, les arguments avancés par les champions de l'une et l'autre opinions, car nous allons démontrer que tous se sont trompés, du moins en partie, et que « le très éloquent et scientifique Docteur », dont la verve poétique a modifié, additionné et corrigé le Mystère primitif de la Passion, et qui a aussi très-probablement composé La vengeance de Nostre-Seigneur J.-C., n'est ni l'évêque d'Angers, ni le premier médecin de Charles VIII, mais bien un homonyme, un troisième Jean Michel, également médecin de la cour de France, régent en l'Université d'Angers, mort non en Italie en 1495, mais probablement à Angers en 1501, celui-là même, enfin, que soutient M. Célestin Port, preuves en main, dans son Inventaire analytique des Archives anciennes de la mairie d'Angers, publié en 1861.

Mais M. Célestin Port, qui ne connoît le premier médecin de Charles VIII que par les quelques lignes laissées par André de La Vigne dans son Vergier d'honneur, est fort embarrassé pour faire concorder les paroles du poëte qui fait mourir le médecin royal à Chiery, le 22 août 1495, avec les documents manuscrits de la mairie d'Angers, qui établissent sans conteste possible, que Jean Michel, docteur régent en l'Université de cette ville, est mort au plus tôt en l'année 1501. Ne pouvant pas douter néanmoins que le médecin d'Angers et le premier médecin de Charles VIII ne soient qu'un seul et même personnage, il cherche à se tirer d'affaire, « sans pouvoir s'expliquer cette étrangeté », en admettant qu'André de La Vigne s'est trompé, qu'il nous a abusés, et que Jean Michel, premier médecin du roi de France, n'est point mort en Italie en 1495.

Ainsi, après bien des années de recherches, après avoir noirci des quantités extraordinaires de papier sur ce sujet, on finit presque par s'entendre; les partisans du prélat mitré Jean Michel se raréfient de plus en plus; on se range à peu près d'un commun accord du côté d'un suppôt d'Esculape, du même nom, qui vivoit cinquante ans après l'évêque d'Angers; on le voit, on le suit à Angers, remplissant les fonctions, soit de régent de l'Université de cette ville, soit celle d'échevin; on le surprend annonçant lui-même qu'il est ap-

pelé auprès du roi de France en qualité de médecin; on assiste en quelque sorte à ses funérailles en 1501.... Mais André de La Vigne qui dit positivement que Jean Michel, premier médecin, mourut en Italie en 1495...! Comment accorder le manuscrit et le dire d'un témoin oculaire...? Alors, chose singulière, ne voulant pas absolument séparer les deux Jean Michel médecins, l'on met en suspicion la déclaration si nette d'André de La Vigne, et l'on biffe d'un trait de plume la date nécrologique qu'il donne...! Que falloit-il, cependant, pour dévoiler la vérité dans ce mélange de deux homonymes qui se neutralisent mutuellement? — Un signe distinctif, un surnom : Jean Michel de Pierrevive, sous lequel il faudra dorénavant désigner le premier médecin de Charles VIII, celui qui trouva la mort à Chiery, au retour de l'expédition de Naples.

Ш

Lorsque, le 30 juin 1470, Louis XI apprit avec des transports de joie la naissance à Amboise de son fils Charles, il confia les soins de la santé de cette chère progéniture à maître Jean Martin, assisté de l'apothicaire Bonigalle, et de cinq nourrices et berceuses, Michelle Adveniate, Guizon de Montagne, Rénée de Combes, Jehanne la Béguignolle et Jehanne Rigotte.

Jean Martin sut s'attirer les bonnes grâces de son royal client, car une fois parvenu au trône (23 août 1483), Charles VIII, non-seulement conserva à la tête de son service de santé celui qui lui avoit donné des soins assidus dans son enfance, mais de plus le fit trésorier de l'église Saint-Hilaire de Poitiers (1), maître de la Chambre des comptes de Paris (2),

⁽¹⁾ Ordonn. des rois de France, t. XV, p, 312.

⁽²⁾ Ibid., t. XX, p. 118, 316; Arch. Gén., P. 110, p. 536.

lui fit des dons immenses (1), et l'anoblit par lettres du mois d'août 1484 (2). Jean Martin, qui appartenoit à l'école de Montpellier, et qui étoit originaire du Gévaudan, mourut à Blois, dans le courant de l'année 1491 (3). Il avoit eu pour collègues auprès de Charles VIII, mais sous ses ordres et en qualité de médecins ordinaires, Girard Cochet, originaire de Reims, et qui avoit été attaché à Louis XI (4), Guillaume Miette, enfant de la Faculté de Paris, qui mourut en 1491 (5), Jacques Ponceau, qui devoit avoir plus tard la première charge auprès de Charles VIII, Jean Garcin, de la Faculté de Montpellier, anobli par lettres du mois de septembre 1496(6), Théodore de Pavie, dont le véritable nom étoit Théodore Gaymier (7), Jean Burgensis, Gabriel Miron, premier médecin et chancelier d'Anne de Bretagne, Pierre Dubois, Richard Hellain, doyen de la Faculté de médecine de Paris, anobli en 1496 (8), et Jean Michel [de Pierrevive] (9).

La mort de Jean Martin fut un coup de fortune pour Jean Michel, et le lança du deuxième rang à la première charge.

Mais nous devons rétrograder de quelques années, et suivre notre médecin jusqu'à sa mort, autant du moins que le permettent les documents qui nous restent.

En 1483, nous trouvons Jean Michel de Pierrevive au Parlement de Paris, où se déroula à son profit un procès entre lui et Louis Constant et Bertrand de Saint-Julien. Il paroît que notre médecin étoit devenu propriétaire d'une

(2) Bibl. Imp., vol. 9333, 8.

(4) Portef. Fontanieu, vol. 140-141.

(8) Arch. Gén., J. J.; Charte 396, fol. 204, Vo.

⁽¹⁾ Arch. Gén., K. K. 73, fol. 20, 21, 22, 24, 29, 32, 34, 37, 48, 55, 57; K. K. 70, fol. 326.

⁽³⁾ Astruc., Recherch. sur l'Université de Montpellier.

⁽⁵⁾ Arch. Gén., K. K. 70, fol. 318, 321; K. K. 76, fol. 88.

⁽⁶⁾ Arch. Gén., J. J. 227; Charte 381, fol. 195, Vo.(7) Arch. Gén., J. J. 227; Charte 261, fol. 135, Vo.

⁽⁹⁾ Compte extrait de la Chambre des Comptes — Godefroy; Charles VIII, p. 704. — Il y a une famille Pierrevive (Lyonnois) qui porte: D'or à trois pals de gueule, chevronnés chacun d'un losange d'argent.

terre seigneuriale dans le comté d'Auvergne, aux environs de Clermont-Ferrand, et que ses droits à cette terre lui avoient été contestés. Toujours est-il que ces derniers l'en ayant dépouillé, Jean Michel en appela au bailli de Montferrand, qui lui donna gain de cause. Le Parlement de Paris, devant qui l'affaire fut portée, ratifia en partie la décision prise par le bailli, et rendit l'arrêt suivant que nous donnons in extenso, parce qu'il fait connoître une particularité importante, et que Jean Michel y est désigné sous un surnom, — Jean Michel de Pierrevive, qui signe en quelque sorte son individualité, et le dégage de ses homonymes :

« Vendredi, 22 août 1483. — Entre maistre Jehan Michel « de Pierrevive, docteur en médecine, intimé, et demandeur « en matière de provision, d'une part,

« Et Loys Constant et messire Bertrand de Saint-Julien, « appelant du Bailli de Montferrand ou de son lieutenant, « deffendeurs sur ladite provision, d'autre part,

« Veus par la Court les avertissemens desdites parties, et « tout ce qu'elles ont mis et produit par devant ladite Court, « et tout considéré,

« Il sera dit que par manière de provision, et jusques à « ce que par ladite Court aultrement en soit ordonné, ledit « demandeur sera réintégré en la possession et jouissance « des chastel et hostel seigneurial, et luy seront rendus et « restitués ses biens prins en ladite seigneurie, ensembles les « fruiz escheuz depuis qu'il fut spolié de ladite seigneurie.

« Et avec ce seront lesdits deffendeurs contraints par toutes « voyes et manières deues et raisonnables, non obstant oppo-

« sitions et appellations quelconques.... avec les cens, rentes,

« dismes, parties, et autres appartenances quelconques, en

« laquelle il est au temps de la spoliation excès et voyes de « fait à luy faictes.

« Vendredi, 22 août 1483. — Sur le défaut requis par « maistre Michiel de Pierrevive, demandeur en cas d'excès « et d'attentats, le procureur du roy adjoint à luy à l'en-

- « contre de messire Bertrand de Saint-Julien, chevalier, et « Loys Constant, deffendeurs au dit cas, comme non com-« parant en personne,
- « La Court a donné et donne défaut au dit demandeur et « adjoint, à l'encontre desdits deffendeurs et deffaillans, à « ce non comparans en personne. Que s'ils viennent en per-« sonne au lendemain de la Sainct Martin, présentement « venant, il sera rabattu (1).»

Jean Michel de Pierrevive étoit destiné à trouver dans sa carrière des oppositions inattendues et des ennuis. A une époque, qu'on ne peut préciser parce que la pièce dont nous avons à parler maintenant, manque de date, mais à coup sûr postérieurement à l'année 1490, il obtenoit de Charles VIII un certain don, une terre, sans doute, sise pareillement dans le comté d'Auvergne. Or, cette fois encore, cette libéralité de la couronne rencontra des obstacles dans son exécution, et ce fut l'évêque de Clermont qui les suscita. De sorte que Jean Michel se vit forcé de demander au roi l'expédition de l'ordre suivant :

- » De par le roy,
- « Chers et bien amés. Nous avons esté adverty comment « l'Evesque de Clermont a différé donner son consentement « au don que Nous avons faict sur le pays d'Auvergne, à « maistre Jehan Michiel, mon premier médecin, pour les « grands services qu'il nous avoit faicts. Et pour ce, comme « vous appert du consentement du Duc de Bourbon et d'Au- « vergne, du Comte de Montpensier, et du Comte d'Au- « vergne, qui sont les plus grands du dit pays, principaux, « Voulons que mon dit don faictes sortir à plain effet selon « la forme et teneur de mon susdit icelluy don, non obstant « le délay dudit Evesque. Et n'y faites faulte, sur tant que « craindriez nous désobéir (2).... »

Arch. Gén., Reg. du Parl. Conseil: X. 1490, fol. 377 R° et 378 V°.
 Bibl. Imp., Ms. Fr., 2920, fol. 88. — Acad. des Inscr. et B.-L.,
 XXI, p. 240.

En 1490, notre médecin prenoit rang parmi les médecins ordinaires de la couronne, charge qu'il partageoit avec Gérard Cochet, Guillaume Miette, etc. Jean Martin étoit alors, comme on l'a vu, premier médecin du roi. Cela ressort, nonseulement d'un document que nous avons cité précédemment, mieux encore d'une lettre fort curieuse, signée de Charles VIII, et qu'on ne peut référer qu'à cette époque, quoiqu'elle manque de date. Notre Michel y porte, comme sur le registre du Parlement, ces noms : Jean Michel de Pierrevive, médecin ordinaire du roi. Il paroît que lui et ses frères, valets de chambre du même prince, avoient fait expédier à Venise sept balles de toile en échange de drogues et « autres singulières choses ». Ces toiles ayant été confisquées sur le territoire du duc de Savoie, et les réclamations du roi de France étant restées sans réponse suffisante, Charles VIII se vit forcé d'écrire lui-même à du Bouchage, son chambellan, qui étoit précisément à cette époque en mission à la cour de Savoie, lui enjoignant de faire rendre à qui de droit les objets ainsi saisis arbitrairement. Voici cette pièce :

« De par le roy,

« Nostre amé et féal. Nous avons par cy devant plusieurs « et souventeffois escript à nostre très chier et très amé cou- « sin le Duc de Savoye, que en faveur et pour amour de « nous, il voulsist faire rendre et restituer par ses officiers « à Turin, à nostre amé et féal conseiller et médecin ordi- « naire, maistre Jehan Michel de Pierrevive, et à nos bien « amés varlets de chambre ses frères, sept bales de toiles « que au moien de certaine faulte par un certain louyer ou « conducteur d'un nommé Eustace Moreau qui avait prins « charge de mectre lesdites bales sur la rivière du Pou (1), « ont voulu dire avoir esté confisquées à nostre dit cousin. « Lesquelles sept bales ils avoient intencion porter à Venise « et les convertir en drogues et autres singulières choses. A

⁽¹⁾ Le Pô.

« quoy nostre dit cousin a délayé nous complaire : par « quoy nos dits médecin et varlets de chambre n'ont pu en-« tretenir leur promesse desdites drogues et choses envers « Nous. A cette cause, luy rescripvons de rechief, et présen-« tement par vous, qu'il vueille faire restituer les dites bales « à nosdits médecin et varlets de chambre, et d'icelles, et « ensemble de la forfaiture qu'on dict y avoir esté faicte, « prendre l'action contre ledit Moreau délinquant, qui est « son subject; sur lequel trop plus aisément il se pourra « recouvrer que sur nos dits serviteurs qui continuellement « sont occupés en nostre service. Et sur ce, faictes toute « aide et faveur à nosdits médecin et varlets de chambre, « pour l'amour de Nous, que possible vous sera, et tellement « que nosdits serviteurs congnoissent que pour l'amour de « Nous, nostre dit cousin a voulu complaire à nostre « requeste. Et luy présentez nos dites lettres. Et il nous « fera très singulier et agreable plaisir.

« Donné au Pleissis du parc lès Tours, le xiiie jour de . « Décembre,

Charles.

Et plus bas: Parent.

« A nostre amé et féal conseiller et chambellan le sire du « Bouchage (1). »

En l'année 1491, nous retrouvons Jean Michel de Pierrevive au Parlement, où il remplit les fonctions de conseiller (2). Il y avoit remplacé Jean Brunat, notaire et secrétaire du roi, lequel, élu conseiller lay à la place d'Étienne de Pontilz, le 12 mai 1482 (3), étoit mort en 1491.

Cette charge de conseiller lay au Parlement, si peu en harmonie avec le bonnet doctoral, Jean Michel ne l'obtint que par une faveur tout exceptionnelle de Charles VIII, car

(2) Blanchard, Président au Parl., 1647; in-fol.

(3) Arch. Gén., X. 1490, fol. 293.

⁽¹⁾ Bibl. Imp., Ms. Fr., 2922, fol. 49 Ro, — original.

n'étant pas gradué en droit, il n'avoit aucune qualité pour en remplir la charge, et le Parlement ne l'admit dans son sein que contrairement aux règlements, et par simple condescendance aux volontés du roi, comme nous en donnerons la preuve tout à l'heure.

Nous voici arrivés au milieu de l'année 1494. Charles VIII faisant valoir des droits éventuels que les derniers princes d'Anjou avoient légués à sa famille, s'étoit mis en marche à la conquête de l'Italie, — folle et téméraire entreprise, mais qui devoit rallumer en France le flambeau des sciences et des arts, et préparer la renaissance. Il partit avec trente mille hommes de suite, accompagné de toute sa maison :

Apoticaires, médecins, espiciers, Huissiers de salle, clercs de bouteillerie.

Il parcourut en libérateur et en conquérant toute l'Italie septentrionale, entra à Rome le 28 décembre, et se fit couronner à Naples le 12 mai 1495. Puis il revint en France, en suivant à peu près le même itinéraire, non sans être obligé de combattre vaillamment à Fornoue, et touchoit les côtes de France, le 23 octobre, après quatorze mois d'absence.

C'est dans ce retour vers la patrie que mourut Jean Michel de Pierrevive, dans la ville de Quiers ou Chiery, à quelques kilomètres de Turin, le samedi 22 août 1495.

On lit cette date dans le Vergier d'honneur d'André de La Vigne, secrétaire de la reine Anne de Bretagne, qui avoit accompagné Charles VIII en Italie, et qui a laissé un précieux document historico-poétique sur l'expédition:

De La Vigne s'exprime ainsi:

- « Le mardy, xviiie jour d'aoust, le roy partit de Thurin « pour aller de rechief à Quiers. Et là demoura jusques au « vingt-deuxième jour du dit moys, que trespassa maistre « Jehan Michel, premier médecin du roy, très-excellent doc-
- « teur en midecine, duquel le roy fut moult fort marry. »

Et plus loin:

« Le mardy, xxviie jour d'octobre, le roy environ après « vespres, arriva à Grenoble.... Puis, lui survint quelque « petite maladie, tellement qu'il convint envoyer querir des « médecins par tous quartiers. Car son bon médecin, comme « dit a esté, estoit trespassé. Touttefois, devant que les mé- « decins fussent venus, il commença à guérir, ainsi qu'il fut « par la grâce de Dieu, et ne fut à malaise que trois ou « quatre jours. »

En mourant, Jean Michel de Pierrevive laissa une fille, Marie Michelle, qui épousa Pierre Le Clerc, seigneur du Tremblay, et beau-frère de Jacques Coitier, médecin de Louis XI (1).

La soumission servile du Parlement aux caprices de Charles VIII, lorsqu'il s'agit de faire accepter par ce grand corps de l'Etat la nomination que ce monarque avoit faite de son premier médecin, en qualité de conseiller lay, trouva encore l'occasion de se manifester à la mort du médecin royal. Pierre Le Clerc demanda alors au roi l'office de conseiller lay que son beau-père avoit tenue. Mais malgré l'appui qu'il avoit au Parlement, où siégeoit Guillaume de Vaudetar, son parent par alliance, il rencontra de sérieuses difficultés pour son acceptation à la charge qu'il devoit à la faveur royale. L'affaire fut discutée en conseil de Parlement dans deux séances, le lundi 29 mai et le lundi 24 juillet 1497. La Cour refusa tout net l'admission de Le Clerc, « parce que le don premier fait par le roy au dit feu maistre Jehan Michel, n'estoit valable parce qu'il n'estoit gradué en droit ». Mais intervint un ordre précis du Roi qui demandoit formellement l'admission de son favori, et la Cour laissa cette fois Pierre Le Clerc prendre l'office de conseiller lay, « cum derogacionibus et dispensacionibus

⁽¹⁾ Bibl. Imp., Cabinets des Titres. Dossier de Pierrevive.

dictis. » Il est bon de transcrire in extenso le document luimême :

« Lundi, 29 mai 1497. Ce jourd'hui, toutes les Chambres assemblées, maistres Pierre et Guillaume de Vaudetar ont présenté certaines lettres missives et patentes du roy, par lesquelles il a donné l'office de conseiller lay en ceste court, que soloit tenir et exercer feu maistre Jehan Brunat, à maistre Pierre Le Clerc, en faveur du mariage de luy et de la fille de feu maistre Jehan Michel, son premier médecin, lequel estoit mort à son service. Si à la court, veu les dites lettres, a différé recevoir le dit Le Clerc, tant parce que le don premier fait par le roy au dit feu maistre Jehan Michel n'estoit valable parce qu'il n'estoit gradué en droit. Et aussi le dit Leclerc n'a point esté éleu par ceste Court; ce qui est requis par les ordonnances. Et de ce a esté escript au roy le 29 mai. »

« Lundi, 14 juillet 1497. Ce jour, maistre Pierre de Vau-« détar a présenté certaines lettres missives du roy, par « lesquelles narracion faite qu'il avoit donné l'office de « conseiller lay en sa cour de ceans, que souloit tenir « maistre Jehan Brunat, à maistre Pierre Le Cler, lequel n'a « point été esleu, dont narracion est faite au registre du « xxixº de may dernier passé. Si, à la Court, veu les dittes « lettres patentes et missives, par lesquelles, sans préjudices « aux ordonnances, pour ceste fois seulement, et sans qu'il « fut tiré à conséquence, le dit seigneur, de sa plaine puis-« sance et autorité royalle, auroit dispensé ledit Le Clerc, « et ordonné qu'il sera receu, et a faict le serment en tel cas « accoustumé. Toutteffois, pour ce que par les dites lettres « patentes le roy lui donnoit ledit office, vacant par le « trespas du dit Brunat, et de maistre Jehan Michel de « Pierrevive, son premier médecin, auquel il en avoit fait don « parle trespas dudict Brunat non obstant qu'il fust incapable « celuy tenir et exercer, et tel tenu et réputé par la Court « parce qu'il n'estoit gradué en aucun droit. La Cour a

- « enjoint au dit Le Clerc faire réformer les dittes lettres dedans
- « la Saint-Martin, et prendre ledit office vacant, simple-
- « ment par le trespas dudit Brunat, cum derogacionibus et
- « dispensacionibus dictis(1). »

IV

Nous voilà, ce semble, suffisamment édifiés sur les traits principaux de la vie de Jean Michel de Pierrevive, et sur le rôle qu'il joua à la cour de France. On reconnoîtra que c'est bien lui qui mourut à Quiers, le 22 août 1495. Eh bien! au moment où notre médecin succomboit ainsi au milieu de l'armée expéditionnaire, un homonyme, un Jean Michel, pareillement médecin, étoit à Amboise, auprès du jeune fils du roi, qu'il assista jusqu'à ses derniers moments.

Il faut ici entrer dans quelques détails.

Le 10 octobre 1492, moins de dix mois après son mariage, Anne de Bretagne mettoit au monde un fils, que Charles VIII, dans sa manie de vouloir renouveler les héros de l'ancienne chevalerie, nomma Charles Roland ou Orland. Le monarque semble avoir nourri pour cet enfant toute la tendresse d'un père. Aussi, ne négligea-t-il rien pour le garantir contre les coups du sort, au moment surtout où il quittoit le sol de la France pour courir à une conquête dont il étoit impossible de prévoir les suites et la longueur. A peine arrivé à Grenoble (18 août 1494), il traça des instructions pour la garde et sûreté du dauphin(2). A Rome, il règle l'état des officiers domestiques du jeune prince. Dans ce document, daté du 24 janvier 1495, et émané du comptable Nicole Briçonnet, nous voyons un Jean Michel représenter la charge de médecin du Dauphin, aux gages de 300°, par an. Il étoit assisté

⁽¹⁾ Arch. Gén., X. 1503, fol. 141 Vo et 200 Vo.

⁽²⁾ Godefroy, Hist, de Charles VIII, p. 703.

de Nicolas Bonigalle, comme apothicaire et valet de chambre.

Ces inquiétudes, cette sollicitude de Charles VIII pour son fils, ressembloient à des pressentiments. Quoique né avec les apparences d'une assez belle constitution, « bel enfant, audacieux en paroles, ne craignant aucunes choses », dit Commines, Charles Orland ne traversa pas sans accidents la difficile période de la dentition, et inquiéta assez les chambellans chargés de veiller sur lui (1), pour que ces derniers écrivissent au roi la lettre suivante :

« Sire,

« Nous nous recommandons à vostre bonne grace, si très-« humblement que faire pouvons. Et vous plaise scavoir, « Sire, que Monseigneur vostre fils se tienne un peu de ma-« laise de tranchées qu'il a, et coullement de ventre ; et est « le tout à cause de la perceure de ses dents de dessoubz, « dont l'une est saillie, et l'autre commence à saillir, et toutes « les autres de la gencive de dessus, par le devant, appairent « comme patenostres; qui est ce qui lui a donné des tran-« chées et coullement de ventre, ainsy qu'il fait à tous petits « enfans quant les dents leur perce. Il y a bien six semaines « que nous avons tout jours cuidé de jour en jour que les « dents qui apparoissoient formées en la dicte gensive de « dessoutes, deussent saillir, ce qu'ils n'ont faict jusques à « présent! Nous avons appelé avecques maistre Jehan « Michel, maistre Jehan Millet, et maistre Pierre Du Bois, « qui sont les deux plus louez médecins de par de ça; « le dict maistre Jehan Millet y est de présent; maistre « Pierre Du Bois estoit allé dehors, mais aujourd'huy il sera « icy de retour. Si vostre plaisir est d'envoyer des vostres, « la chose ne seroit que mieulx. Nous ne vous mandons « renfort de médicins pour extrême nécessité qu'il en soit

⁽¹⁾ Ces chambellans étoient : Arthur Gousier, seigneur de Boisy, de Palloquenant et Jean Guarin.

« pour ceste heure présente; mais le faisons pour nostre « acquit et devoir de vous advertir de tout ce qui survient. « Les premières tranchées le prindrent dymanche, et furent « bien aspres, et luy durèrent bien deux heures, non pas « sans repos, mais par hâchées, et... de temps; et depuis a « esté deux jours sans en avoir, qui fut à soyr environ une « heure, que les dictes tranchées le reprindrent, et lui du-« rèrent bien une heure et demye, en la manière de celles des « deux jours de devant. Et à soyr environ neuf heures, s'endor-« mit et a reposé jusques à une heure après minuict, à laquelle « a esté remis et faict une selle sans avoir tranchées, qui n'a « pas esté si mauvaise matière que celles qu'il a faictes quand « il avoit les tranchées, car celles des tranchées estoient « vertes, et celle-cy a esté jaune. Et pour ceste heure pré-« sente n'a point de tranchées, ne na lieu depuis les neuf « heures du soyr.

« Sire, nous vous escripvons ces lettres en quoy ceux-cy « sont enveloppées, affin que se vostre plaisir est que les puis-« siez monstrer à la royne, qui se pourroit mélancholier, celle « vraye vérité de ce que nous vous escripvons ; et pour ce « qu'elle est grosse(1), n'est pas besoing de luy en dire au-« tant que à vous(2). »

Tant de soins, tant de précautions ne purent conjurer la destinée de cet enfant, qui mourut le 16 décembre 1495, à l'âge de trois ans, deux mois et six jours. La maladie à laquelle il succomba, semble avoir été une rougeole épidémique qui avoit envahi la campagne aux environs du château d'Amboise. Inquiet sur les dangers que pourroit courir son fils, Charles VIII, avant de redescendre les Alpes, de retour de sa fameuse expédition, fit écrire aux chambellans la lettre suivante. Nous ferons remarquer la date de cette

(2) Bibl. Imp., Ms. Portef.-Legrand, t. XXXI, p. 191.

⁽¹⁾ Anne de Bretagne étoit, en effet, grosse pour la seconde fois, d'un autre fils, qui n'eut pas un meilleur sort que le premier, et qui, né le 8 septembre 1496, mourut vingt-cinq jours après, le 2 octobre.

lettre : Turin, 17 août 1495, cinq jours avant la mort sur la terre étrangère de Jean Michel de Pierrevive, premier médecin du roi :

« A Messieurs les Chambellans de Monseigneur le Dau-« phin. Messieurs, j'ai receu vos lettres par lesquelles me « faictes savoir que Monsieur l'Escuier (1) fait bonne chère, « dont je suis très joyeux. Et m'escripvez que en la ville « d'Amboyse, il y a plusieurs petits enfans malades de petite « vérolle, qui est une maladie fort à craindre, comme m'ont « dict mes médecins, auxquels j'ay parlé de ceste matière. « Et sont d'advis que bon seroit que feissiez assembler « maistres Ollivier Laurens (2), Bernard Chaussade (3), Jehan « Michel , et aultres médecins tels que verrez estre à « faire, et pour sçavoir si la dicte malladie de petite vérolle « procède par contagion ou influence de mauvais air; et s'ilz « trouvoient qu'il y eust infection d'air, serois d'oppinion « qu'on transportast mondict sieur l'Ecuier à Montrichart, « Chisse, Moncontour, ou aultres lieux propices, telz que « advisez. Aussi, s'il n'y avoit fort grand dangier, je ne vou-« drois pas qu'il feust mis hors du dict chasteau d'Amboyse: « et si voiez qu'il n'en doive bouger, vous pourrez faire faire « deffense que nulz petits enfants, ne aultres de la dicte ville « n'entrent audict chasteau, et que ceulx qui sont autour de « sa personne ne conversent avec ceulx de la dicte ville. J'ay « chargé mes dicts medecins en escripre aux dicts médecins « de par de là. Communiquez avec eulx pour le tout, et y « pourvoyez en manière qu'il n'en adviengne inconvénient, « et me faictes scavoir par Martin Péginneau, que j'envoye

(1) Nom que Charles VIII donne à son fils.

⁽²⁾ Olivier Laurens étoit particulièrement attaché à Anne de Bretagne, qui l'avoit fait venir de Bretagne. Il mourut en 1498. Les registres K. K. 83 et 85 des archives en font souvent mention.

⁽³⁾ Bernard Chaussade fut médecin de Charlotte de Savoie et de Marguerite d'Autriche. Il appartenoit à l'École de Paris, où il fut reçu docteur le 6 avril 1470. Il est auteur d'un ouvrage de médecine conservé à la Bibl. Imp. sous le n° 7064 du fond latin.

- « pour cette cause par dela, ce que avez faict. Et adieu « Messieurs.
 - « Escryct à Thurin, le xvIII jour d'aoust ». [1495] (1).

Les médecins répondirent par cette consultation :

- « L'opinion des médecins faicte à Amboyse, le xxixe jour « d'aoust, mil 1111° 11111 xx xv.
- « Combien qu'il y ayt en ceste ville d'Amboyse, pour le « présent, plusieurs maladies, et mesme enfants, de rou-
- « golles, qui sont maladies contagieuses, fièvres et aultres
- « maladies; toutesfoys, nous n'y avons point congneu ne
- « apperçu accidens de air pestilentiel ou infect, ne dangier
- « de mort; maiz ont esté et sont lesdictes maladies de
- « bonne terminaison.
- « Pour quoy, lesdictes choses par nous considérées, et
- « aussi veuez les lettres du roy qui mande s'il n'y a infection
- « de air ou fort grand dangier que Monseigneur ne soit point
- « remüé de ce chasteau, sommes d'advis de non le remüer
- « d'icy pour le présent.
 - « Mais pour obvier aux dangiers qui se pourroyent en-
- « suyvre desdictes maladies, sommes d'oppinion que toute
- « provision soit donnée tant à la communication des gens
- « de la ville et du chasteau, que èz aultres choses nécessaires
- « et requiers à la conservation de la santé de mondit sei-« gneur.
- « Ainsy que vous, Messeigneurs, le scaurès très bien faire « et ordonner.
- « Faict au chasteau d'Amboyse, le xxixe jour d'aoust, l'an « mil cccc. 1111xx et quinze(2). »

La docte réunion dut regretter d'avoir émis une telle opinion, et de n'avoir pas cru devoir « remuer le Dauphin » du

⁽¹⁾ Bibl. Imp. Fr. 2922, fol. 25, -- original.

⁽²⁾ Bibl. Imp., Fond Béthune, 8459. — Bulletin de la Soc. de l'hist. de France, 1853, p. 35.

château d'Amboise, puisque Charles fut enlevé à la tendresse du roi de France et de sa mère, au bout de trois mois et demi.

V

Quel étoit donc ce Jean Michel tout court, nommé dans trois documents: dans le règlement du 14 janvier 1495, dans la lettre des officiers du jeune prince Orland à son père Charles VIII, dans la lettre du roi datée de Turin, le 17 août 1495, cinq jours avant la mort de Jean Michel de Pierrevive? Consultons le manuscrit de la mairie d'Angers, dont M. Célestin Port a donné une savante analyse, et nous y verrons ces passages:

Le 19 avril 1488, « maistre Jehan Michel, docteur en mé-« decine, présent ou conseil de ville a esté commis et or-« donné, appelez avecques luy[.....] Coppin, paintre et autres « quil verra estre à faire, pour adviser et escripre les fainctes « et esbatements qu'il conviendra faire ès carrefours de la « ville et ailleurs pour la venue du roy. »

Deux ans plus tôt, aux jours mêmes de la grande fête, ce même docteur, Jehan Michel, étoit à Angers. Les registres des conclusions, malheureusement incomplets et confus, n'indiquent d'aucune façon le rôle qu'il put y jouer; mais vingt jours après la représentation, quand il s'agit en conseil de ville, de choisir « pour le bien et seureté des personnes de la ville et du pays.... deux médecins qui seront tenuz faire tous jours l'un d'eulx résidence en la ville.... » Sur le second nom les voix se divisent, et l'on renvoie à élire; mais à l'unanimité, pour la première place, « est nommé et esleu maistre Jehan Michel de cette ville. »

De plus, le 1^{er} février 1496 (N.-S.), c'est-à-dire six mois après la date du décès de Jean Michel de Pierrevive, Jean

Michel l'Angevin, figure dans l'acte de partage des biens de sire Jean Barraud, bourgeois et échevin d'Angers, dont il avoit épousé la plus jeune fille, Perrine Barraud; c'est lui qui « baille et fournit les lots et partaiges », et il est expressement spécifié, sous peine de nullité, « que les cohéritiers procéderont aux choix et élections des dicts lots dedans lundi prochain venant inclus.... parce qu'il est nécessité audit Michel se retirer vers le roy, le dit jour de lundi prochain passé.... »

Enfin, notre médecin est présent encore au conseil de ville le 14 avril 1501 (N.-S.), et ce n'est que le 17 janvier de l'année suivante que « la veuve de feu maistre Jehan Michel, en son vivant docteur en médecine, regent en l'Université d'Angers, fait requeste que en luy gardant durant le temps de sa viduité le privilége dudict feu son mari, elle fust et demourast exempte du droit de Cloison d'Angers pour son vin ou autres provisions qu'elle fera venir en ceste ville. »

VI

En vérité, il est difficile de trouver un point en litige, éclairé d'aussi vives lumières, assis sur des preuves aussi convaincantes pour son élucidation. La séparation des deux Jean Michel est nette, et si quelques ombres voilent un côté de la question, ce côté ne peut être que celui qui a rapport aux droits de Jean Michel l'Angevin, à la correction et à l'addition du mystère d'Arnould Gréban. On conviendra pourtant que les faits enseignés par le manuscrit de la mairie d'Angers, et dont M. Célestin Port a su tirer un si habile parti, sont des éléments bien forts de conviction, et qu'on est disposé à se ranger sous sa bannière, lorsqu'il reconnoît dans le conseiller et le médecin de la capitale de l'Anjou « le très eloquent et scientiffique docteur maistre Jehan Michel. »

Ajoutons qu'en l'année 1471, un Jean Michel étoit inscrit

sur les registres de la Faculté de médecine de Paris, en qualité d'écolier (scholarius), et qu'il y acquitte les droits accoutumés de quatre sols parisis; que l'année suivante, quatre jours après l'élection du doyen, Jean Avis, c'est-à-dire le 6 novembre 1472, il supplie la Faculté de l'exonérer de certains droits en argent pour son certificat de l'année 1469; qu'en 1473, sous le décanat de Guillaume Bazin, il verse encore dans la caisse des Écoles une autre somme, mitigée pourtant, en faveur du collége de maître Gervais, où il avoit fait ses premières études; enfin, qu'il étoit reçu licencié dans le courant de l'année 1475.

Nous relevons, en effet, ces passages dans les volumes ij et iij des registres manuscrits conservés à la Faculté de médecine de Paris :

Jean Michel Scholarius, proscedulis. 1115. p. (t. ij p. 289).

6 novembre 1472. Johannes Michel, normannus, scholarius in medicina, fecit supplicationem ad Facultatem, quod placeret eidem Facultati pro scedulà suà de anno 69°, dispensari de emendis. (t. ij; p. 295).

Recepta a Jehan Michel, pro sedulà et savore collegii magistri Gervasii c. (t. ij; p. 314).

Recepta a magistro Johanne Michaele, pro ultimâ sedulà, pro scholis et bacchalaureum. x1 s. p.

Ab eodem, pro bursis. viij¹xvi s. p.

Ab eodem pro scholis xxij s. p.

Ab eodem, pro magistratione et proband. IIIJ s. p.

Recepta a licentiis pro bursis et scholis et juribus magistrorum. A Johanne Michaele xv scuta.

Ab eodem Michaele, pro dispensatione uni cursus. 1 scuta. (t. 111, p. 25, 43, 58).

Quel est ce Jean Michel, enfant des écoles de Paris?

Est-ce notre Jean Michel de Pierrevive, premier médecin de Charles VIII? Est-ce, au contraire, Jean Michel l'Angevin, le correcteur probable du mystère de la Passion?

That is a question.

(Extrait du Bulletin du Bibliophile.)

Paris - Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus 9.

